

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation du Comité Syndical : 28/08/2025

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Isabelle MASSEBEUF, Virginie BONNET-FERRAND, Patricia PICARD (en visio) représente Chloé DELEUZE-DALZON, Laurent UGHETTO, Matthieu SALEL, Carine VIDAL (en visio)

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER, Chloé DELEUZE-DALZON représentée par Patricia PICARD, Christine MALFOY (donne pouvoir à Laurent UGHETTO), Cécile DUCHAMP.

N° 25

**AVENANT 1 DE LA CONVENTION
ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ÉTAT
ET
LE SMERGC POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE
DES ACTES Y COMPRIS DOCUMENTS BUDGETAIRES AU REPRESENTANT DE
L'ÉTAT**

Rapporteur : Laurent UGHETTO

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des collectivités locales,
Vu la délibération n° 24 du Comité syndical du 29 avril 2019
Vu la convention signée le 20 mai 2019 entre le Smergc et le représentant de l'Etat,
Vu le rapport de la Présidente

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet d'avenant nécessaire au passage au Compte Financier Unique,

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant joint.

Délibération n° 25 adoptée à l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

16 SEP. 2025

Isabelle MASSEBEUF

